



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

RÈGLEMENT COUPE DE LA LOIRE FÉMININE à 8

A valider à l'AG du 28/06/2024

ARTICLE 1

Le District de la Loire organise chaque saison une épreuve de football dénommée Coupe de la Loire Féminine à 8.

Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui reste propriété du District. Il est remis en garde pour un an à l'équipe gagnante de la finale. Le club détenteur est responsable de sa conservation et devra en faire retour, en bon état, à ses risques et périls, au siège du District de la Loire, 15 jours (au moins) avant la date de la finale de la saison suivante.

Chaque saison, le club vainqueur recevra un fanion et 12 médailles. Le finaliste recevra une plaquette et 12 médailles.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS

Cette coupe est réservée aux équipes prenant part aux Championnats de District à 8. Toutefois, pourront être alignées 2 joueuses ayant joué en équipe supérieure de District, à l'exclusion des joueuses ayant joué en Ligue. Le droit d'engagement est fixé chaque saison par le Comité Directeur du District.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Identique à celui de la Coupe de la Loire Féminine, à l'exception du temps de jeu qui sera de 2 x 40'.

En cas d'égalité en fin de match, il n'y a pas de prolongation, mais l'épreuve des tirs au but, au nombre de 3, puis élimination directe à égalité de tirs.

ARTICLES 4, 6, 7, 8, 9, 11

Identiques à la Coupe de la Loire Féminine à 11

ARTICLE 12 – DURÉE DES MATCHS

La durée des matchs est de deux périodes de 40 minutes. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, se reporter à l'article 3 du règlement de la Coupe de la Loire Féminine à 11. En ce qui concerne les matchs définitivement interrompus par suite de cas de force majeure (obscurité, intempéries, etc. ..), ceux-ci seront rejoués à une date ultérieure, sauf avis contraire de la commission.

ARTICLES 13 et 14

Identiques à la Coupe de la Loire Féminine à 11

ARTICLE 15 – RÈGLEMENT FINANCIER

Il n'y a pas d'entrées payantes car elle s'intègre dans une journée festive.

ARTICLE 16 – INTERDICTION DU PORT DE LA PUBLICITÉ

Identique à la Coupe de la Loire Féminine à 11.

ARTICLE 17

Le District de la Loire se réserve le droit, et en dernier ressort, de traiter tous les cas non prévus par le présent règlement.

Date d'effet saison 2024/2025